



Demande de remboursement suite paiement indu

Par Lydecker

Bonjour

Au mois de novembre 2024 j'ai adressé une demande de résiliation à mon assureur auto à la date du 31/12/2024

Quelques jours plus tard je reçois un virement de ce même assureur sans autre explication.

Le 22/01/2025 je reçois un courrier me demandant le remboursement de ce virement au motif d'une erreur informatique.

Suis-je tenu de rembourser cette somme ? Si oui sous quelle modalité ? Puis-je demander l'échelonnement du remboursement ?

Merci

Par chaber

bonjour

Remboursement de l'indu :oui obligatoire

Echelonnement: voir avec l'assureur qui est en droit de refuser

Par Lydecker

Bonjour

C'est bien noté merci, je vais faire la demande pour obtenir un échéancier pour ce remboursement